



Direction Logistique

Décision n°2023-765

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Responsable de site de réparation mécanique à la direction Logistique**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction Logistique, un emploi de Responsable de site de réparation mécanique, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Assurer l'encadrement des responsables d'unité mécanique ; les conseiller et les accompagner dans le cadre de l'application et du respect des règles en matière de ressources humaines et de comptabilité définies par la collectivité, en lien avec la DAF
- Assurer le suivi de l'activité de l'atelier de réparation et de sa performance à l'aide du logiciel As-Tech, portant notamment sur les volets suivants :
  - contrôler le suivi de la sécurité des véhicules et des matériels en lien avec la conseillère prévention
  - vérifier et réguler les délais d'immobilisation des véhicules
  - contrôler régulièrement l'équilibre des travaux entre la régie et la sous-traitance
  - s'assurer de la qualité du service rendu aux directions
  - suivre les dépenses et participer à la préparation du budget pour ce qui concerne l'atelier
  - s'assurer de la ventilation correcte des heures de main d'œuvre

Accuse de réception en préfecture  
Date de télétransmission : 24/07/2023

- répertorier les défaillances par typologies de véhicules et/ou d'engins pour assurer un retour d'expérience au service Gestion de Parc
- gérer les situations conflictuelles au sein de l'atelier
- s'assurer de la ventilation correcte des heures de main d'œuvre
- Définir les besoins de pièces nécessaires à l'activité en concertation avec le magasin afin de garantir la disponibilité des véhicules
- Contribuer à la gestion des dossiers liés au site de Crucy (gestion du stationnement, gestion des déchets, ...)
- Veiller à la mise en œuvre et au respect des règles d'hygiène et de sécurité collectives et individuelles en lien avec l'agent en charge de la prévention au sein de la direction
- Participer à l'élaboration des documents techniques (cahiers des clauses techniques particulières, mémoires techniques) et financiers (bordereaux des prix unitaires, bordereaux de remises tarifaires) de certains marchés dédiés à l'activité du service Maintenance véhicules (réalisation de prestations sous-traitées, achat de pièces détachées, de pneumatiques, contrôles techniques des véhicules, etc) et à la rédaction des rapports d'analyse d'offres correspondants
- Être force de proposition dans les évolutions du logiciel As-Tech afin de garantir l'adéquation du logiciel avec l'activité de l'atelier

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de Responsable de site de réparation mécanique à la direction Logistique est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien territorial, à savoir au minimum 368 et au maximum 587, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **20 JUIL. 2023**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

**24 JUIL. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230720-2023\_765DEC-AU  
Date de télétransmission : 24/07/2023  
Date de réception préfecture : 24/07/2023